



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade



PROTOCOLE DE CLASSEMENT ET SÉLECTION DE LA COUPE QUÉBEC

VITESSE SAISON 17

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
1.1 Types d'événements :	2
1.2 Athlètes pré-qualifié.es :	2
1.3 Temps de qualification automatique («SNAPT») :	2
2. ÉVÉNEMENTS DE SÉLECTION PROVINCIALE	3
2.1 Sondage d'intérêt à participer au championnat national :	3
2.2 Classement aux événements de sélection provinciale:	3
2.3 DNS / DNF / FS / FALL / Retard	3
3. INVITATIONS AU CHAMPIONNAT NATIONAL	4
3.1 Calcul, Classement et Score Cumulatif :	4
3.2 Invitations et quotas (National) :	4
4. CLASSEMENT FINAL ET INVITATIONS POUR L'ÉQUIPE QUÉBEC	6
4.1 Classement et Score National :	6
4.2 Classement et Score final	6
4.3 Score de Sélection et Invitations (Équipe Québec) :	6



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade



1. INTRODUCTION

1.1 Types d'événements :

Pour la saison 16 de la coupe Québec, deux types d'événements seront tenus.

1) Événement de sélection provinciale

Tout événement tenu sur un mur officiel de 15m en utilisant le format habituel des compétitions de vitesse de la IFSC et utilisé pour déterminer un classement pouvant servir à la sélection d'athlète pour un événement national sera considéré comme un événement de sélection provinciale. Les étapes pour déterminer le classement sont détaillées ci-bas.

2) Événement compétitif officiel

Tout événement tenu sur un mur autre que le mur officiel de 15m ou utilisant un format différent du format habituel que prennent les compétitions de vitesse de la IFSC mais qui est tout de même utilisé pour déterminer un classement sera considéré comme un événement compétitif officiel. Ces événements ne peuvent pas servir à la sélection d'athlètes pour un événement national de vitesse.

3) Événement d'initiation

Tout événement tenu sur un mur autre que le mur officiel de 15m ou utilisant un format différent du format habituel que prennent les compétitions de vitesse de la IFSC sera considéré comme un événement d'initiation à la vitesse. Ces événements ne seront pas utilisés pour déterminer les athlètes qui seront sélectionnés pour les championnats nationaux de vitesse. Ces événements sont purement récréatifs et aucun suivi de classement et aucune sélection n'est appliqué pour ces événements.

1.2 Athlètes pré-qualifié.es :

Les athlètes pré-qualifié.es sont des athlètes identifié.es par le CEC dans chaque discipline pour la(les)quelle(s) ils·elles font partie du Programme de Haute Performance du CEC, ont atteint un critère de performance particulier (temps de qualification automatique en vitesse) étaient champion.ne national la saison dernière (bloc et voie) ou ont participé au championnat mondial de la jeunesse la saison dernière (bloc et voie). La politique actuelle du CEC stipule que ces athlètes sont invité.es directement à participer au championnat national de la discipline pour laquelle ils·elles sont pré-qualifié.es.

Voir : Série combinée juvénile CEC <https://climbingcanada.ca/series-de-compétition-cec/?lang=fr>

Voir : Série vitesse CEC <https://climbingcanada.ca/cec-speed-series/>

Toutefois, la FQME désire impliquer les athlètes de haut niveau dans le circuit provincial pour des fins de développement sportif et recommande fortement la participation des athlètes pré-qualifié.es au championnat provincial s'il y en a un, ou à au moins un événement de sélection provinciale s'il n'y a pas de championnat provincial.

Les athlètes pré-qualifié.es seront donc automatiquement exempté.es de participer aux événements de sélection provinciale, mais pourront tout de même y participer si désiré. Dans ce cas, ils·elles seront extraits du classement des événements pour ne pas être pris en compte lors de l'application des quotas du CEC pour invitation aux championnats nationaux. Leurs classements seront conservés à titre indicatif uniquement. De plus, ils·elles sont automatiquement invité.es à participer au championnat provincial (s'il y a lieu) peu importe leurs résultats aux compétitions de la coupe Québec.

Notes pour les athlète pré-qualifié.es : En cas où l'athlète pré-qualifié.e n'a pas participé à un événement de sélection provinciale et est en dérogation au championnat national, il·elle pourra soumettre un temps enregistré en cours de saison à la FQME. Ce temps sera utilisé pour le calcul du «classement final» de l'athlète. Si aucun temps n'est soumis, l'athlète pré-qualifié.e sera placé au bas du classement.

Voir les détails des demandes de dérogation : <https://fqme.qc.ca/inscriptions-coupe-quebec#1695744809040-a7887b07-03c3>

1.3 Temps de qualification automatique («SNAPT») :

Ce critère n'existe plus au CEC.

2. ÉVÉNEMENTS DE SÉLECTION PROVINCIALE

2.1 Sondage d'intérêt à participer au championnat national :

Avant la tenue de chacun des événements de sélection provinciale, un «sondage d'intérêt à participer au championnat national» sera envoyé à tous les athlètes inscrit.es afin de connaître leur intention de participer au championnat national. Les réponses fournies à ce sondage seront, dès leur réception, considérées comme finales.



Ainsi, un.e athlète ayant répondu «non» à son intention de participer au championnat national et qui devrait être invité.e au championnat national selon ses résultats au «classement cumulatif» ne sera pas invité.e à s'y inscrire et sa place sera directement envoyée à la prochaine personne sur le classement.

Par ailleurs, un.e athlète ayant répondu «oui» à son intention de participer au championnat national, qui est invité.e au championnat national suite à ses résultats au «classement cumulatif» et qui déciderait par la suite de changer d'avis créerait un trou dans nos quotas et moins d'athlètes pourraient être invité.es au championnat national.

2.2 Classement aux événements de sélection provinciale:

Deux événements de sélection provinciale seront utilisés afin de pouvoir sélectionner qui seront les athlètes invité.es au championnat national de vitesse. À ces événements, trois éléments de la performance de l'athlète sont conservés aux fins du «calcul cumulatif» et du «classement cumulatif».

- 1) Son classement,
- 2) Son meilleur temps enregistré au cours de la compétition (lors d'une des deux rondes de qualification ou lors des rondes éliminatoires),
- 3) Le nombre de rondes éliminatoires auxquelles il-elle a pris part.

***NOTE :** Lors des événements de sélection provinciale de vitesse, les athlètes sont normalement séparés par catégories selon leur âge. Or puisque des athlètes des catégories Juvénile A, Junior et Sénior peuvent participer dans la catégorie Ouverte (parfois nommée «Open» ou «Sénior»), les athlètes des catégories Juvénile A et Junior peuvent en théorie participer à l'événement dans 2 catégories lors du même événement. Ceci signifie essentiellement faire 2 compétitions lors d'un même événement, avec toutes les étapes habituelles (ronde d'échauffement, de qualifications et éliminatoires).*

Toutefois, si l'une ou les deux catégories mentionnées comportent chacune moins de 8 athlètes inscrits, l'événement de sélection provinciale pour la ou les catégories en question ne sera pas forcément tenu ou pas tenu en entier. Par exemple, une série de rondes éliminatoires en catégorie A pourrait être tenue en utilisant les temps enregistrés par les athlètes A lors de la qualification de la catégorie Ouverte pour en déterminer les participant.es.

Si l'événement pour la catégorie n'est pas tenu, les athlètes pourront donc participer uniquement à l'événement de la catégorie Ouverte avec le reste des participants Sénior. Dans ce cas, les meilleurs temps enregistrés au cours de la compétition (lors d'une des deux rondes de qualification ou lors des rondes éliminatoires) ainsi que le nombre de rondes éliminatoires auquel l'athlète a pris part seront utilisés à la fois pour déterminer le classement de l'athlète dans la catégorie Ouverte dans sa catégorie propre.

2.3 DNS / DNF / FS / FALL / Retard

En cas de retrait de l'athlète avant ou pendant la compétition ou si l'athlète rate son heure de passage ou (sauf en cas de force majeure externes acceptés par le président du jury, ex: tempête) ou en cas de chute (Fall) ou de faux départ (false start), le classement, le temps enregistré et le nombre de rondes éliminatoires seront inscrits selon la situation en fonction de l'ordre de priorité suivant :

- a) Si l'athlète n'a aucun temps enregistré, il-elle sera placé au bas du classement de l'événement auquel il-elle a participé. Dans ce cas, les espaces dédiés au meilleur temps enregistré, au classement ainsi qu'au nombre de rondes éliminatoires seront alors laissés vides.
- b) Si l'athlète a un résultat mais doit se retirer de la compétition, il-elle obtiendra
 - 1) le classement qu'il-elle aurait obtenu s'il-elle avait effectué un faux départ ou une chute à tous les essais / rondes éliminatoires suivant le dernier essai / ronde éliminatoire complété par l'athlète.
 - 2) son meilleur temps enregistré au cours de la compétition
 - 3) le nombre de rondes éliminatoires auxquelles il-elle a réellement participé.



3. INVITATIONS AU CHAMPIONNAT NATIONAL

3.1 Calcul, Classement et Score Cumulatif :

Afin de déterminer le «classement cumulatif» des deux événements, le «calcul cumulatif» est fait en tenant compte des 3 facteurs suivants :

- 1) La différence entre le meilleur temps enregistré par l'athlète lors des événements de sélection provinciale et le meilleur temps enregistré dans cette catégorie lors des événements de sélection provinciales (D)
- 2) Le meilleur classement obtenu par l'athlète lors des événements de sélection provinciale (C)
- 3) Le plus grand nombre de rondes éliminatoires auquel l'athlète a participé lors d'un événement de sélection provinciale (N)

Le classement des athlètes est calculé en fonction du rang, de la plus petite valeur à la plus grande, de la valeur obtenue au «calcul cumulatif» suivant :

$$(D^2 + 1) * (C / (N + 1))$$

NOTE : Dans l'équation, le terme «D» est élevé au carré afin de donner une plus grande importance à la qualité du temps enregistré par l'athlète. À ce carré, on additionne 1 pour éliminer la possibilité d'une valeur nulle pour l'athlète ayant enregistré le meilleur temps (une valeur nulle placerait l'athlète le/la plus rapide en première place du classement cumulatif peu importe son classement et le nombre de rondes éliminatoires auxquelles il/elle a participé). Les termes «C» et «N» sont utilisés comme indicateur de la constance de la performance de l'athlète lors de la compétition (Un athlète rapide mais trop inconstant ne pourra pas bien se classer ni faire plusieurs rondes éliminatoires). Ici, le terme «N» sert également d'indicateur de la force relative de l'événement : une première place lorsqu'il n'y a que 4 athlètes (donc deux rondes éliminatoires) étant moins forte qu'une première place lorsqu'il y a 16 athlètes (donc 4 rondes éliminatoires) et permet donc d'octroyer un meilleur score pour une même position à un événement plus difficile. Au terme «N», on additionne 1 pour éliminer la possibilité d'une valeur nulle et d'une division par 0.

Selon le «classement cumulatif», les athlètes reçoivent un «score cumulatif» suivant l'échelle des «scores de classement» suivante inspiré du système de pointage utilisé lors des coupes du monde :

«World Rankings : Regulations relating to the world cup ranking system and ranking points» (Page 6) :
https://images.ifsc-climbing.org/ifsc/image/private/t_q_good/prd/okco1nf8riudxekbcx6q.pdf

Scores de classement :

Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score	Classement	Score
1	1000	21	145	41	14	61	4
2	805	22	130	42	13	62	4
3	690	23	120	43	12	63	4
4	610	24	105	44	11	64	3
5	545	25	95	45	11	65	3
6	495	26	84	46	10	66	3
7	455	27	73	47	9	67	3
8	415	28	63	48	9	68	3
9	380	29	56	49	8	69	2
10	350	30	48	50	8	70	2
11	325	31	42	51	7	71	2
12	300	32	37	52	7	72	2
13	280	33	33	53	7	73	2
14	260	34	30	54	6	74	2
15	240	35	27	55	6	75	1
16	220	36	24	56	6	76	1
17	205	37	21	57	5	77	1
18	185	38	19	58	5	78	1
19	170	39	17	59	5	79	1
20	155	40	15	60	4	80	1

Le «score cumulatif» est utilisé par la FQME pour sélectionner les athlètes qui seront invité.es à rejoindre l'équipe Québec. Les athlètes en dérogation aux deux compétitions ne sont pas classés dans le «classement cumulatif». Leur place sur l'équipe Québec sera donc entièrement dépendante de leur performance au championnat national.

Voir les détails du calcul de classement de bloc et difficulté ici :

<https://docs.google.com/document/d/10jS8azRmqCbQmRApCV4yUJtdF5tGxcVi7XCQImg3iUK/edit?usp=sharing>

Voir les détails des demandes de dérogation : <https://fqme.qc.ca/inscriptions-coupe-quebec/#1695744809040-a7887b07-03c3>

Notes pour les athlètes pré-qualifiés : Aux fins du calcul du «score de sélection équipe Québec», le «classement cumulatif» des athlètes pré-qualifiés est automatiquement considéré comme une première place considérant les mesures particulières prises pour intégrer ces athlètes (aussi longtemps que ces athlètes prennent part à au moins un événement de sélection provinciale ou sont en dérogation double à ceux-ci). Les athlètes pré-qualifiés obtiendront donc un «score cumulatif» de 1000 s'ils-elles prennent part à au moins un événement de sélection provinciale et de 800 s'ils-elles sont en dérogation.

3.2 Invitations et quotas (National) :

Suite aux événements de sélection provinciale, les athlètes qui pourront accéder au championnat national seront sélectionnés en fonction de leur «classement cumulatif», du «SNAPT», du nombre d'athlètes ayant obtenu une dérogation double et des quotas fournis par le CEC.

Voir les détails des demandes de dérogation : <https://fqme.qc.ca/inscriptions-coupe-quebec/#1695744809040-a7887b07-03c3>



Fédération
québécoise
de la montagne
et de l'escalade



QUOTAS CEC POUR LES INVITATIONS AU CHAMPIONNAT NATIONAL DE VITESSE SAISON 17 :					
CATÉGORIES	JR	A	B	C	D
QUOTAS *	8	8	8	---	---

* Les 5 athlètes suivant.es seront placé.es «en attente d'extra-quota» de la part du CEC.

Au moment des invitations, la FQME communiquera sa liste d'athlète invité.es au championnat national au CEC qui s'occupera par la suite de faire les invitations pour ces événements.

ATTENTION : Si un refus d'invitation est manifesté plus d'une semaine avant la date prévue du championnat, par l'acceptation d'une demande de dérogation, par le «sondage d'intérêt à participer aux championnats régionaux et nationaux» ou par toute autre forme de communication formelle, l'invitation refusée est redirigée à l'athlète suivant.e au «classement cumulatif» afin de remplir les quotas du championnat. Si un refus d'invitation est manifesté moins d'une semaine avant la date prévue du championnat, les quotas non remplis restent vides.



4. CLASSEMENT FINAL ET INVITATIONS POUR L'ÉQUIPE QUÉBEC

4.1 Classement et Score National :

Suite à l'événement, les résultats du championnat sont placés dans le «classement national» publié par le CEC (plateforme «vertical life»). Le «classement national» est utilisé par le CEC pour sélectionner les athlètes (catégories A et B) invité.es sur l'équipe canadienne et aux coupes du monde.

Résultats sur le site web CEC: <https://climbingcanada.ca/resultats/?lang=fr>

Plateforme «vertical life» : <https://cec.results.info/#/>

Puisque le championnat national est un événement canadien, des athlètes d'autres provinces se trouveront sur le classement officiel de l'événement. Ces athlètes seront retirés du «classement national» dressé par la FQME afin de ne conserver que les résultats québécois.

Le «score national» est le score correspondant au «classement national» suivant l'échelle des «scores de classement». Le «score national» est utilisé par la FQME pour sélectionner les athlètes (catégories Jr, A et B) invité.es à rejoindre l'équipe Québec.

4.2 Classement et Score final

Suite à la tenue des championnats nationaux, le «classement final» est dressé en y plaçant, dans l'ordre, du.de la mieux classé.e au.à la moins bien classé.e, les athlètes ayant participé au championnat national, suivi de tou.tes les athlètes ayant pris part aux événements de sélection provinciale. Selon ce classement, les athlètes reçoivent un «score final» suivant l'échelle des «scores de classement». Finalement, les athlètes en dérogation au championnat national y sont classés selon leurs «scores final» (80% de leurs «scores cumulatif»).

Voir les détails des demandes de dérogation : <https://fqme.qc.ca/inscriptions-coupe-quebec/#1695744809040-a7887b07-03c3>

Notes pour les athlète pré-qualifié.es : Aux fins du calcul du «score de sélection équipe Québec», un.e athlète pré-qualifié.e qui obtiendrait une dérogation au championnat national sera traité comme n'importe quel autre athlète et obtiendra 80% de son «score cumulatif».

4.3 Score de Sélection et Invitations (Équipe Québec) :

Suite au championnat national de la saison en cours, les athlètes qui seront invité.es à rejoindre l'équipe Québec à la saison suivante seront sélectionné.es parmi les athlètes ayant participé au (ou étant en dérogation) au championnat national (étant présent sur le classement cumulatif pour la catégorie C) en fonction du nombre de places jugées disponibles sur l'équipe Québec (généralement 3 à 5 places par catégorie et genre) et de leur «Priorité de sélection équipe Québec», déterminée par l'ampleur de leur «score de sélection équipe Québec», calculé comme suit :

Afin de déterminer le «score de sélection équipe Québec», le calcul est fait en tenant compte des facteurs suivants:

- 1) Le «score cumulatif» de l'athlète (SC)
- 2) Le «score national» de l'athlète (SN)
- 3) La pondération accordée à l'athlète qui reste dans sa catégorie la saison suivante (P)*
- 4) La différence entre le meilleur temps enregistré par l'athlète dans toute la saison et le meilleur temps québécois enregistré dans cette catégorie de toute la saison (D)
- 5) le meilleur temps québécois enregistré dans cette catégorie de toute la saison (T)

*Une pondération de 25% est accordée aux athlètes qui restent dans leur catégorie la saison suivante afin de pallier le fait qu'ils-elles ont concouru contre des athlètes plus âgé.es.

$$(SC + 3*SN) * P + \left[\left[1 - (D / T) \right] \right] * \left[1 - (D / T) \right] * 5000$$

NOTE SUR LE CALCUL : La parenthèse : (SC + 3*SN) est remplacée par : (4*SC) pour la catégorie C puisqu'il n'y a pas de nationaux dans cette catégorie. En cas d'une dérogation au championnat national, la parenthèse : (SC + 3*SN) est remplacée par : (2*SC)

Par ailleurs, tout.e athlète ayant atteint un «score de sélection automatique» minimal de 6200 sera sélectionné et ce peu importe son classement.

Pour tous commentaires sur nos politiques, merci de remplir le [formulaire suivant](#).